

Demande d'intervention dans le cadre de l'action « Les architectes et les paysagistes dans les classes »

Ce document est à renseigner très précisément et de manière lisible et à soumettre pour avis
- à l'inspecteur de circonscription pour le 1er degré
- au chef d'établissement pour le 2nd degré.

Après validation, l'enseignant envoie cette autorisation par mail à l'adresse suivante cleconte@caue91.asso.fr ou par courrier à CAUE91, à l'attention de Mme LECONTE, Maison départementale de l'Habitat, 1 Bld de l'Ecoute s'il pleut, 91035 EVRY Cedex. *Cette autorisation devra être parvenue au plus tard 15 jours avant la date de l'intervention en classe sinon cette intervention sera annulée.*

L'enseignant **renseigne en même temps sa demande sur le site du CAUE www.caue91.asso.fr**

En fin d'intervention, une fiche bilan sera complétée sur le site.



Nom de l'établissement :	Nom de l'enseignant :
Adresse :(voie, numéro)	Discipline :
Code Postal..... Ville.....	Mail.....
Téléphone de l'établissement ou école :	N° de portable
Mail :	Niveau de classe :
	Nombre d'élèves :

I - Vous préciserez en quelques lignes votre projet : quels sont les attendus de cette rencontre, quelles sont les compétences que vous souhaitez développer pour vos élèves, quels sont les domaines que vous souhaitez particulièrement aborder ?

.....

II - Vous expliquerez comment vous envisagez la poursuite du travail dans la classe

.....

VALIDATION ET SIGNATURE

De l'Inspecteur de circonscription pour le 1er degré

Ou du Chef d'établissement pour le 2nd degré

SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT

Favorable : OUI / NON

Signature

Contacts :

CAUE 91 – MDH, 1 Bld de l'Ecoute s'il pleut, 91035 EVRY Cedex, Christine LECONTE, 01 60 79 35 44 cleconte@caue91.asso.fr
Inspection académique : Isabelle SIGNORET, Chargée de mission Action Culturelle, 01 69 47 83 30 isabelle.signoret@ac-versailles.fr